

Atton

1^{er} semestre 2013

INFO

N° 31



L'embellissement du village



Les jeunes du FC Atton



Le nid à cigognes



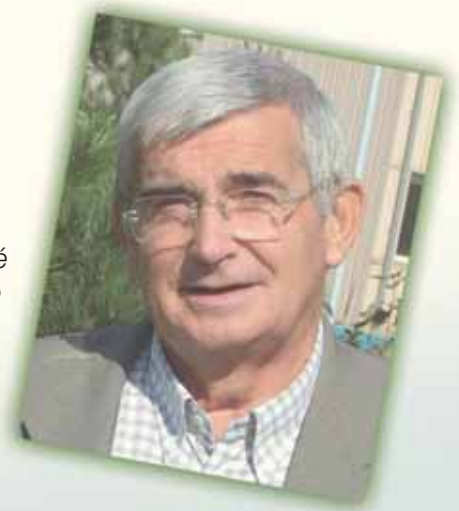
Le centre aéré



Equipe championne de 2^{ème} division

Le Mot du MAIRE

Depuis près de 3 mandats, l'objectif des membres du conseil municipal a été de rechercher la cohérence dans cet espace de vie représenté par le territoire de la commune d'ATTON :



- Le développement économique, représenté par la zone industrielle, a permis de s'affirmer comme une annexe fonctionnelle de l'agglomération mussipontaine en développant une offre de service adapté aux besoins de la population, tels la crèche, l'école, le périscolaire, le cyber-atton, et le multisport à côté du terrain de foot;
- les infrastructures de déplacements doux revêtent également un fort enjeu de cohésion ; après le chemin de Bré, la réfection de 3 autres chemins autour de notre commune est au programme d'investissement 2013.
- le Plan local d'urbanisme, défini il y a quelques années, a déterminé les zones urbanisables, en veillant cependant à conserver l'identité historique et sociale du centre du village.

L'année 2012 a été marquée par l'enfouissement des réseaux dans la moitié de la rue principale, ce qui donne à notre village une image de qualité, en complément au ravalement de façades de tous nos bâtiments communaux depuis plusieurs années.

De nombreux espaces naturels ont aujourd'hui perdu la place qu'ils occupaient autrefois dans le quotidien des habitants et sont, de ce fait, délaissés et dévalorisés. La butte de mousson en est un exemple, c'est pourquoi pour la partie concernant ATTON, nous mettons en place un plan de gestion. Cette première étape doit être poursuivie par l'application de préconisations qui permettront à notre commune de conserver ses espaces emblématiques, tout en les inscrivant dans les besoins et les modes de vie actuels.

Le XXème siècle, par ses conflits mondiaux, a touché PONT A MOUSSON et ses environs. Notre village a été bombardé et presque entièrement détruit en Septembre 1944. Nous utiliserons un endroit dans la Mairie pour rappeler aux nouvelles générations les horreurs engendrés par ces conflits dans notre commune.

En 2013, nous avons opté pour le démarrage d'un nouveau lotissement de 20 parcelles. Nous constatons depuis 6 mois une recrudescence des cambriolages dans notre village c'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place des caméras de surveillance à certains endroits de la commune d'ATTON.

Sincères amitiés.

Le Maire d 'ATTON,
Gérard LIGER

Sommaire

Mot du Maire	P. 2	FC ATTON	P. 19
Délibérations du Conseil Municipal	P. 3-5	Gestion de la butte de Mousson	P. 20-21
Budget 2013	P. 6-7	Valorisation du patrimoine de guerre - CCAS	P. 21
Familles Rurales - Association d'Atton	P. 8	RAM	P. 22
Multi accueil «Les Chattons»	P. 11	Arrêté Municipal sur le bruit	P. 23
Manifestations qui se sont déroulées	P. 12-14	Respectez le domaine public	P. 24
Manifestations à venir	P. 15	Les emplois d'avenir	P. 24-25
Comité des fêtes	P. 16	La Roseraie à ATTON	P. 26-27
Vie de la Commune	P. 17-18		

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 Décembre 2012

Demande de subvention de la société nautique de Pont-à-Mousson

La société nautique de Pont-à-Mousson demande une subvention de 480€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- refuse le versement de la subvention

Adopté à 8 voix pour, 6 voix contre.

Convention de déversement et de traitement des eaux usées

Monsieur le maire présente la nouvelle convention de déversement et de traitement des eaux usées de la commune d'Atton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes la nouvelle convention de déversement et de traitement des eaux usées de la commune d'Atton
- autorise monsieur le maire à signer ladite convention
- prévoit les crédits au BP 2013 de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'extension du cimetière

Monsieur le maire propose d'agrandir le cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les travaux d'extension du cimetière pour un montant estimé à 28 614 € HT
- prévoit les crédits au B 2013.

Adopté à 13 voix pour 1 abstention.

Convention de mise à disposition de Sophie BOUCTOT

Monsieur le maire propose de mettre Mlle Sophie BOUCTOT à disposition du R.P.I. du V.A.L.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la convention de mise à disposition de Mlle Sophie BOUCTOT.
- autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 16 février 2013

Contrat à durée déterminée de Sophie BOUCTOT

Le contrat CAE de Mlle Sophie BOUCTOT prend fin le 15 février 2013.

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail administratif au sein de la mairie, et la convention de mise à disposition de Mlle Sophie BOUCTOT (à mi-temps) avec le R.P.I du V.A.L., Monsieur le Maire propose d'embaucher Mlle Sophie BOUCTOT en contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide le recrutement de Mlle Sophie BOUCTOT sur la base d'un contrat d'engagement à durée déterminée d'un adjoint administratif territorial de 2ème classe en qualité de non titulaire de droit public.
- fixe la durée hebdomadaire de travail de Mlle Sophie BOUCTOT à 35 h.
- accepte le paiement d'heures supplémentaires.
- autorise Monsieur le maire à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Convention de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux rue de Nomeny Phase 2 (Techni-conseil)

La commune d'Atton a confié à Techni-conseil la maîtrise d'œuvre de l'enfouissement des réseaux rue de Nomeny. La première partie est achevée et nous devons préparer l'étude de la seconde partie.

Un avant-projet suivi du projet de conception générale doivent être examinés courant 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la convention de maîtrise d'œuvre comprenant l'étude APS à PRO avec élaboration des dossiers de demande de subvention avec le bureau d'études Techni-Conseil pour un montant de 12 500 € HT représentant 2.5% d'un montant de travaux estimé à 500 000 € HT.
- autorise le maire à signer ladite convention.
- prévoit les crédits au BP 2013.

Adopté à l'unanimité.

Modification du règlement du cimetière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la modification de l'article 6 du règlement du cimetière comme suit : «Les monuments montés sur des concessions anciennes ou nouvelles ne devront pas excéder 1m de large sur 2m de long et 18cm en hauteur ; et avec leur entourage 1,25m de large sur 2.30m de long ».

Adopté à l'unanimité.

Renonciation à l'exploitation d'un tronçon de canalisation BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON – MONTOY – FLANVILLE et de l'alimentation des DP d'ATTON et de MARLY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne un avis favorable sur les dispositions du projet relatives à la renonciation à l'exploitation de la canalisation de transport de gaz.

Adopté à l'unanimité.

Convention d'entretien des poteaux d'incendie

Lors de la consultation de délégation de service public d'eau potable par affermage, la société Véolia eau a été retenue par les membres de la commission d'appel d'offres du syndicat des eaux.

Une option concerne le coût d'entretien des poteaux d'incendie. Elle serait directement à la charge des communes qui souhaiteraient signer une convention avec le délégataire du service d'eau potable.

Le prix retenu est de 40 € HT annuel par poteau d'incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'entretien des poteaux d'incendie pour une durée de trois ans avec la société Véolia eau pour un montant de 40€ HT annuel par poteau d'incendie.
- prévoit les crédits au BP 2013.

Adopté à l'unanimité.

Mise en place d'un système de vidéo-surveillance – Demande de subvention

La municipalité a le projet de créer son propre système de vidéo-tranquillité urbaine par la mise en place de quatre caméras sur les zones prioritaires du village.

Le système est prévu pour apporter une solution de sécurité en assurant la préservation des biens et des personnes, la protection des biens contre tout acte de vandalisme, la dégradation et contre toute agression extérieure.

L'Etat est en capacité d'apporter son concours financier pour ce projet d'un montant prévisionnel de 50 000 €, à réaliser en plusieurs tranches. La première tranche concerne la RD 120 avec la pose de deux caméras en 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la mise en place d'un système de vidéo surveillance pour un montant total estimé à 50 000 HT.
- sollicite une subvention auprès du FIPD.
- prévoit les crédits au BP 2013.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 21 mars 2013

Comptes de gestion 2012 – commune et assainissement

La commission finances, qui s'est réunie le 13 mars 2013, a émis un avis favorable.

Le 1er adjoint présente le compte de gestion de la perception de l'année 2012 :

COMMUNE

Réalisation de l'exercice

- résultat reporté	:	16 912.72 €
- dépenses 2012	:	1 202 785.54 €
- recettes 2012	:	1 172 421.09 €
- déficit global de clôture	:	13 451.73 €

ASSAINISSEMENT

- résultat reporté	:	54 695.98 €
- dépenses 2012	:	118 287.73 €
- recettes 2012	:	143 997.83 €
- excédent global de clôture	:	80 406.08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte de gestion de la perception pour l'année 2012

Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats BP commune

La commission finances, qui s'est réunie le 13 mars 2013, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- constate un excédent de fonctionnement 2012 de 128 253.05 €
- décide d'affecter la totalité de cette somme à l'article 1068 en section d'investissement.
- constate un déficit d'investissement 2012 de 158 617.50 € et un excédent reporté de 16 912.72 €, soit un déficit de clôture de 141 704.78 €
- décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté

Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats BP assainissement

La commission finances, qui s'est réunie le 13 mars 2013, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- constate un excédent d'exploitation 2012 de 25 331.67 € et un déficit reporté de 4 363.94 €, soit un excédent de clôture de 20 967.73 €
- décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté
- constate un excédent d'investissement 2012 de 378.43 € et un excédent reporté de 59 059.92 €, soit un excédent de clôture de 59 438.35 €
- décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté

Adopté à l'unanimité.

Subventions communales

La commission finances, qui s'est réunie le 13 mars 2013, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des subventions pour 2013 :

C.C.A.S.	:	2 100 €
F.C. ATTON	:	2 200 €
Comité des fêtes	:	10 000 €
A.F.R.	:	6 500 €
Club des anciens	:	1 100 €
Cyberatton	:	1 100 €
Assainissement	:	20 000 €

Monsieur Pierre MORIN n'a pas participé au vote en tant que partie prenante pour le FC Atton.

Madame Hélène GUERZONI n'a pas participé au vote en tant que présidente du club des anciens.

Adopté à l'unanimité.

Subventions et contributions diverses

La commission finances, qui s'est réunie le 13 mars 2013, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des subventions pour 2013 :

Syndicat crèche	:	19 200 €
Syndicat du 1er cycle	:	800 €
R.P.I. du VAL	:	112 000 €
Association des maires	:	517 €
Familles rurales fédération	:	5320.87 €
ALG don d'organe	:	100 €
SNI	:	150 €
Office du tourisme	:	100 €
Croix rouge	:	200 €
Secours catholique	:	200 €

Adopté à l'unanimité.

Taux des trois taxes

La commission finances, qui s'est réunie le 13 mars 2013, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation	:	7.01 %
Taxe foncière (bâti)	:	9.16 %
Taxe foncière (non bâti)	:	18.47 %

Soit un produit global attendu de 256 255 €

Adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2013 commune et assainissement

La commission finances, qui s'est réunie le 13 mars 2013, a émis un avis favorable.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2013 qui se résume comme suit :

COMMUNE

- dépenses d'investissement	:	480 880 €
-----------------------------	---	-----------

- recettes d'investissement : 480 880 €

- dépenses de fonctionnement : 678 330 €

- recettes de fonctionnement : 678 330 €

ASSAINISSEMENT

- dépenses d'investissement : 99 248.99 €

- recettes d'investissement : 99 248.99 €

- dépenses d'exploitation : 116 339 €

- recettes d'exploitation : 116 339 €

Adopté à l'unanimité.

Avenant n° 3 contrat location bureau au R.P.I

Monsieur le Maire propose d'établir un avenant à la convention de mise à disposition d'un local de la mairie au syndicat du R.P.I. du V.A.L. afin de réajuster le prix de la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'avenant à la convention de mise à disposition d'un local de la mairie au syndicat du R.P.I. du V.A.L.

- le prix de la location sera de 2 317 € par an non révisable sur 3 ans

- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Redevances assainissement 2013

Un scrutin a eu lieu, Dominique LEMAIRE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

La commission finances, qui s'est réunie le 13 mars 2013, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer la redevance assainissement pour les habitations implantées sur la zone relevant de l'assainissement non collectif et pour les entreprises implantées sur la zone industrielle relevant de l'assainissement non collectif à 1,15 €

- décide de fixer la redevance assainissement pour les habitations implantées sur la zone relevant de l'assainissement collectif à 1,65 €

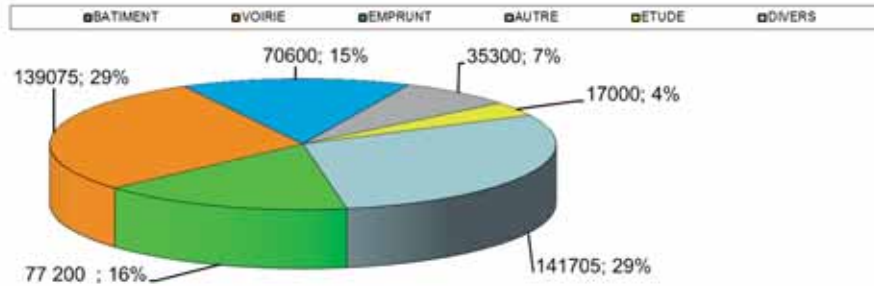
- ce prix s'appliquera à partir du 1er janvier 2013.

- ampliation de cette décision sera transmise à Véolia.

Adopté à l'unanimité.

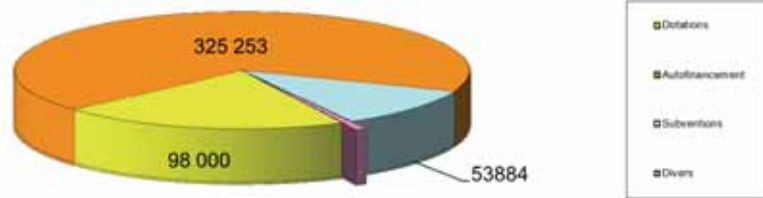
BUDGET 2013

Budget prévisionnel- 2013 -- INVESTISSEMENTS DEPENSES - 480 880 €



- Bâtiment** : Mise au norme électrique (6 000 €), Extension du cimetière (35 000 €), Régénération du gazon du terrain de foot (2 700 €), Local archives et salle d'expo. (13 500 €), Vidéo surveillance (20 000€).
- Voirie** : Enfouissement des réseaux rue de Nomeny phase 1 (46 000 €), Réfection des chemins Retanlieu, Cochot et Scarpone (33 075 €), Chemin d'exploitation N°4, Future route du nouveau lotissement La Roseraie (60 000 €).
- Emprunt** : Remboursement du capital (28 600 € + 42 000 €).
- Autre** : Dépenses imprévues (25 000 €), Divers (4 000 €), Ordinateur mairie (5 500 €), Matériel info. Cyberatton (800 €).
- Etude** : Frais d'études enfouissement des réseaux phase 2 (16 500 €), Frais d'insertion (500 €).

Budget prévisionnel - 2013 - INVESTISSEMENTS RECETTES - 480 880 €



Subventions : SDE 54, ADEME, FIPD, Sénat, Département, 53884€

Autofinancement :
excédent de fonctionnement à fin 2012, 128 253€,
excédent de fonctionnement budget 2012, 197 000€.

Dotation : FCTVA 93 000€, TLE 5 000€.

Divers : 3 743€.

Budget prévisionnel - 2013 FONCTIONNEMENT DEPENSES 678 330 €



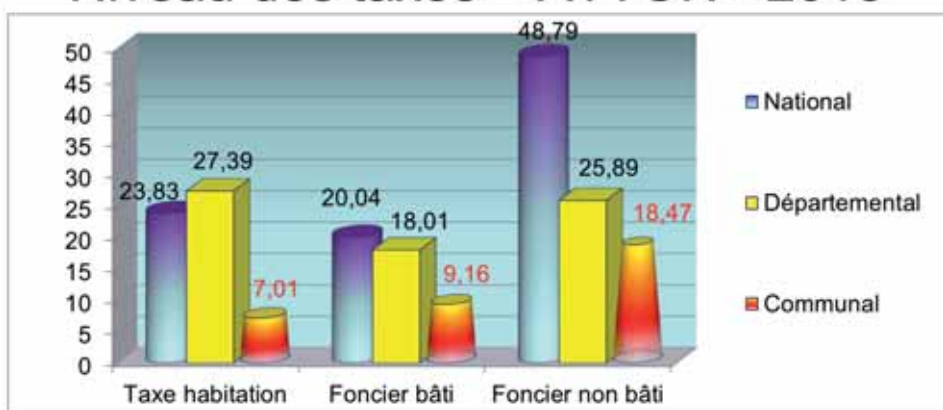
Achats : eau, gaz, élec... 33 700
Services extérieurs et taxes 121 185
Charges de personnel et indemnités 103 400
Ecole : RPI du VAL 121 556
SM multi-accueil 22 067
Subventions 30 058
Interets des emprunts 16 750
Participation assainissement 20 000
Auto financement 197 000
Divers 1 856
Dépenses imprévues 10 758

Budget prévisionnel - 2013 FONCTIONNEMENT RECETTES 678 330 €

Produits des services 45 332
Taxes communales 256 655
Autres impôts, dotations et subventions 372 493
Autres produits et divers 3 850



Niveau des taxes – ATTON - 2013



Le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont perçues par la commune.

Revenu 2013 des 3 taxes en valeur absolue : 256 655 €

- Taxe d'habitation : 48 818 €
- Taxe foncière (bâti) : 201 520 €
- Taxe foncière (non bâti) : 6 317 €

Taux %	
2012	2013
7,01	7,01
9,16	9,16
18,47	18,47

ETAT DE LA DETTE - 2013

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant de la dette en capital	90205	168 710	185 025	129 920	326 542 *	255 942
Total des recettes de fonctionnement de l'année	386 375	436 408	557 182	460 432	519 529	678 330
Pourcentage d'endettement sur recettes de l'année de fonctionnement	23.30%	38.66%	33.21%	28,22%	62,85%	37,73%

* Impact du nouvel emprunt de 200 000€ pour l'enfouissement des réseaux Rue de Nomeny (phase 1)

FAMILLES RURALES ASSOCIATION D'ATTON



afratton@orange.fr



Président :
Jean-Christophe LANNO

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, suite à l'AG du 12 avril et à l'élection des membres du bureau du 19 AVRIL :

	Activités	Multi-accueil
Vice-présidentes	Myriam MUNIER	Ghislaine DINE
Trésoriers	José PETTA	Benjamin EYMARD
Trésoriers adjoints	Alain PARMENTELAT	
Secrétaires	Nadine MOTTON	Aurélie GRIMON
Secrétaires adjointes	Michèle PETITJEAN	Anne OBERLE

Ainsi que les membres :

Olivier et Sandrine GUEDRA, Thomas PETITJEAN, Thierry ROUYER, Baptiste SCHREINER, Régis GROSSET et Patricia GROSSEGEORGE.

Les membres du Conseil d'administration, tous bénévoles, se réunissent afin de proposer, d'animer, d'organiser des manifestations, des activités de loisirs pour toute la famille et pour toutes générations. Les idées ne manquent mais vous pouvez venir nous retrouver si la vie associative vous tente. N'hésitez pas à nous contacter auprès des référents d'activités ou par messagerie. Le temps à consacrer est différent selon chacun et selon les envies, c'est à vous de le définir.

Pour plus de renseignements, nous vous proposons de prendre contact :

- adresse courriel : afratton@orange.fr
- téléphone de Jean-Christophe LANNO : 06 85 49 68 38
- contact physique : aux heures et jours des activités par le biais de leur référent
- site internet : <http://www.famillesrurales.org/atton/> ou <http://www.atton.eu>

L'association fonctionne grâce à votre participation, à l'adhésion annuelle à l'association « Familles Rurales », dont une partie nous est reversée, et à la cotisation liée à chaque activité.

L'adhésion est de 22 € pour les membres d'une famille.

L'adhésion est de 15 € pour une personne âgée vivant seule, veuve ou veuf.

Chaque carte délivrée est assortie d'un reçu fiscal.

Clin d'œil départ Pierrette

Cette année, nous avons perdu un pilier de l'association. Pierrette Morin, lors de l'AG, annonce son départ en tant que membre du CA après 22 ans passés au sein de l'association. Durant toutes ces années, elle a occupé diverses



fonctions en tant que simple membre, secrétaire, trésorière-adjointe et même présidente.

Discrète, dévouée toujours présente pour accompagner petits et grands, tes coups de mains aux manifestations et tes pâtisseries qui vont aussi nous manquer.

Toujours aussi dynamique, sportive car au « Maintien en forme », elle ne lâche rien en plus de ses marches à pied hebdomadaires. Tu nous laisses pour d'autres occupations malgré tout, tu es toujours avec nous puisque tu restes référente aux activités « du Maintien en forme » et de la « chorale ».

Pierrette nous te remercions pour ton investissement au sein de l'association et te souhaitons tout plein de bonnes choses et un repos bien mérité.



Les activités hebdomadaires

Tennis de table :

salle Emile-Gallé, les lundis de 20 h 30 à 23 h 00. Cotisation : 15 € l'année pour les adultes et 10 € pour les enfants. Référent : Thierry ROUYER.

Cette année nous avons eu une petite baisse des effectifs



mais nous avons gagné en régularité chaque lundi avec 10 à 12 personnes. Nous avons encore accueilli de nouveaux adhérents venus de localités voisines. Malgré un noyau dur



presque indestructible, nous sommes toujours ravis de voir de nouveaux joueurs rejoindre notre équipe.

Le mardi 27 mars, nous étions 5 à nous déplacer à Arraye et Han pour une rencontre amicale avec le club du foyer rural "Fraha". Nous avons fait un tournoi qui s'est soldé par une très courte victoire des pongistes receveurs. Pour fêter cette victoire, la soirée s'est terminée par le verre de l'amitié



avec quelques gâteaux et beaucoup de sympathie autour de discussions et partages d'expériences.

Les clubs jouant en loisir sont peu nombreux sur le secteur, et nous prévoyons donc de renouveler cette expérience en

invitant à Atton, les pongistes de Arraye et Han après la reprise de la saison prochaine (courant octobre ou novembre).

Comme les années précédentes, nous attendons le beau temps pour démarrer la saison des parties de pétanque. Nous n'avons fait qu'un seul essai courant avril, mais depuis la météo capricieuse de ce printemps ne nous a pas permis d'y rejouer. Mais dès que le beau temps sera de retour, cette activité d'extérieur reprendra et se poursuivra une bonne partie de l'été pour ceux qui auront la chance de rester à Atton.

Cette saison va se terminer comme tous les ans avec les vacances scolaires. Et nous fêterons cette fin de saison le vendredi 21 juin par notre barbecue qui est désormais entré dans les traditions de la section tennis de table d'Atton.

La reprise de l'activité se fera probablement avec la rentrée scolaire et aura lieu le 2 septembre 2013.

Si vous êtes intéressés par cette activité, n'hésitez pas à nous contacter (via l'AFR) ou à venir nous rencontrer tous les lundis à partir de 20h30 salle Emile Gallé.

Cours de musique :

salle Gaston-Bart, les mardis de 18 h 00 à 21 h 30 avec Alain Greiner. Cotisation : 28 €/mois sur 8 mois. Référente : Nadine MOTTON.

Dispensés depuis de nombreuses années par Alain Greiner, professeur intermittent du spectacle, les cours de guitare de Familles Rurales, en partenariat avec le « Carrefour des jeunes du Grand Valmon », sont toujours appréciés.

Maintien en forme :

salle Emile-Gallé, les mardis de 20 h 15 à 21 h 15 (cardio, latino et fitness) et jeudis de 20 h 30 à 22 h 00 (step). Cotisation : 90 € / an. Référente : Pierrette MORIN.



Actuellement ces deux cours totalisent 35 inscrites.

Les sportives du « Maintien en forme », sont toujours aussi dynamiques, sous la houlette de Sandrine REVERBERI qui



salle Emile-Gallé, les mercredis de 20 h 30 à 22 h 00. Cotisation : 50 € l'année. Référente : Pierrette MORIN.

Nous sommes actuellement quinze dames et un jeune homme à suivre les répétitions de la chorale dirigée par Marie GOETZINGER. Notre prochain concert a eu lieu samedi 8 juin à la salle Montrichard. Cette année à l'occasion de la fête d'été organisée par le comité des fêtes, nous avons donné un petit récital le samedi 22 juin en espérant que la météo nous soit favorable, ensuite nous serons tous au repos pour les vacances.

Nous serons très heureuses d'être rejointes par des personnes aimant le chant afin de partager les joies de la chorale en toute convivialité.

A la rentrée de septembre, les répétitions auront lieu les LUNDIS à 20 h 30.



Club de la "Joie de Vivre" :

salle Gaston-Bart, les jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 pour les aînés(es) et retraités(es) de plus de 60 ans. Référent : Mylène Guerzoni.



assure la séance du mardi. Une vingtaine de mordues suivent ce cours.

Lors de la séance du jeudi, une quinzaine de personnes travaillent le step de façon très ludique avec notre sympathique prof Guillaume WIES qui nous fait transpirer, mais quel plaisir !!! Il n'y a que des sourires même dans l'effort.

Le club est ouvert à tous les retraités souhaitant passer une agréable après midi à jouer aux jeux de société, à écouter de la musique ou tout simplement être en compagnie, le tout agrémenté d'un goûter maison.

Durant cette année, 2 sorties au restaurant sont à programmer. En septembre, il est prévu une sortie à KIRRWILLER et sans oublier le repas de Noël.

Composé de 10 femmes depuis quelques années, un homme vient d'intégrer le groupe et toutes ces femmes le chouchoutent.

Chorale les « Charl'attons » :



Club informatique dit "Cyber@tton" :

L'entrée de la salle se situe derrière la salle Emile-Gallé, les vendredis de 18 h 00 à 20 h 00. Cotisation annuelle : 40 € pour les Attonais ou de 50 € pour les extérieurs. Référent : Olivier GUEDRA.

CYBER@TTON vient tout juste de clôturer la saison 2012-2013 durant laquelle ont assisté en moyenne une dizaine de participants pour une vingtaine d'inscriptions. Comme chaque année, nous pouvons constater que nos adhérents venant d'ATTON et des communes avoisinantes ont formés un groupe de travail hétéroclite, dont certaines personnes débutantes n'avaient que très peu, voire jamais utiliser d'ordinateur. Tout au long de la saison, durant ces séances « initiations » dispensées dans un esprit amical, tout le monde est ressorti avec un minimum de connaissance sur l'outil informatique, suffisant pour prendre correctement en mains leur propre ordinateur personnel.

Nous pouvons également signaler qu'une soirée barbecue a eu lieu début juin avec les adhérents et leurs conjoints.



Pour votre information :

- Courant septembre 2013 aura lieu la réunion d'information pour la saison 2013-2014 (vous recevrez un tract dans votre boîte aux lettres fin août ou début septembre) .
- Le 4 Octobre 2013 aura lieu la première séance de la nouvelle saison

Le club recherche des cyber@nimateurs bénévoles, n'hésitez pas à prendre contact même si ce n'est pas votre profession.

LE MULTI-ACCUEIL "LES CH'ATTONS"

Ouvert de 7 h 30 à 18 h 30

L'équipe pluri disciplinaire toujours désireuse de répondre au mieux au bien être et à l'épanouissement de l'enfant, mène de nombreuses réflexions afin de concevoir des projets alliant collectivité et individualité.

Pour exemples : En avril, les enfants ont eu la chance de découvrir un spectacle théâtre et marionnettes à la médiathèque de Pont à Mousson intitulé « le Roi Sommeil » . Ils ont été émerveillés et pour certains c'était une première expérience.



Puis il y a eu la chasse aux œufs où petits et grands ont cherché les œufs de Monsieur Lapin. Ce fut un moment très amusant surtout lorsque les enfants ont "dégusté leur récolte".

Sans oublier l'arrivée d'un " petit nouveau " qui s'appelle GLOUP. C'est un petit poisson rouge qui aide à se séparer de papa et de maman le matin.

L'équipe souhaite ainsi se mobiliser tout au long de cette année autour d'un projet sur les animaux pour la plus



grande joie des enfants. Et dès les beaux jours, les enfants pourront découvrir les animaux dans les fermes avoisinantes lors de petites balades dans le village. Cette année promet donc d'être enrichissante pour tous.



MANIFESTATIONS QUI SE SONT DEROULEES

Jeudi 10 janvier :
La galette des Anciens



Samedi 16 février :
La soirée des amoureux

Les bénévoles ont préparé comme à l'accoutumé la décoration de la salle, le repas était assuré par « La Maison des



Raviolis » avec nos jeunes habitués en salle, le tout animé par « Trio Célim'Anim ». Une centaine de convives ont pu apprécier cette soirée.

Du 25 février au 2 mars :

L'accueil de loisirs

Pendant l'accueil de loisirs des vacances d'hiver 2013, nous avons accueillis une vingtaine d'enfants de 3 à 11 ans. L'équipe était composée de 3 animateurs titulaire du BAFA : Chloé, Mélissa et Michaël et d'une directrice titulaire du BAFD : Coralie.





Les activités étaient en accord avec le temps : fabrication de bonhomme de neige et jeux d'hiver. Des activités plus traditionnelles rythmaient également les journées : jeux de société, activités manuelles et jeux de ballons.

Dimanche 24 mars 2013 : Un nettoyage de printemps frisquet



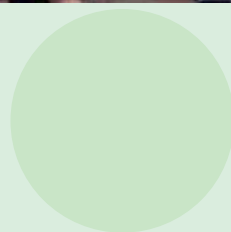
Pour sa quatrième édition, le nettoyage de printemps du PEL n'a pas eu un véritable succès. Seulement six bénévoles ont participé, une forte baisse des participants depuis 2010.



Samedi 6 avril :

Soirée théâtre avec Les « P'tits vélos »

Avec le Théâtre Amateur Delmois, qui est invité tous les ans par Familles Rurales, les amateurs de comédie de boulevard sont assurés de passer une excellente soirée, ce qui a été confirmé par la pièce « Les p'tits vélos ». Cette année, le record de rire a été battu.



Vendredi 12 avril : Assemblée Générale

Jean-Christophe, présidait pour la première fois l'assemblée générale de Familles Rurales.

En présence du maire d'Atton et des différents partenaires, le bilan 2012 est positif avec 146 adhérents. De la Saint-Valentin à la brocante de la fête patronale en passant par le Théâtre amateur Delmois, les activités ponctuelles ont animé le village avec succès. Une quinzaine d'enfants ont fréquenté les trois accueils de loisirs des petites vacances et celui de juillet a vu arriver 40 enfants par semaine.



Les activités régulières : maintien en forme, tennis de table et cours de guitare sont toujours appréciées. Cyber@tton recherche toujours des animateurs bénévoles, il n'y a qu'une séance assurée le vendredi de 18h à 20h animé par Olivier. Le projet de partenariat informatique avec le Comité de gérontologie a débuté en janvier 2013.

Dernière née et créée en janvier 2012 avec une vingtaine de membres, la chorale « Les Char'attons » deux concerts ont été donnés en l'église de Dieulouard et d'Atton.

Le bilan financier, avec 35 000 € de dépenses et 40 000 € de recettes, présente un bénéfice de 5 000 €.



Le multi accueil « Les Ch'attons » a obtenu l'agrément de 25 places en février. Le personnel a bénéficié d'une formation de portage. Diverses activités dont une fête avec conteur le 25 mai, musique à la crèche le 20 juin et le spectacle de fin d'année le 14 décembre. Le budget financier d'environ 300 000 € présente un excédent de 20 000 €.

La séance s'est terminée par le renouvellement du conseil d'administration. Trois membres sortants dont deux réélus : Jean-Christophe Lanno et Nadine Motton et Pierrette Morin ne se représentant pas. Un démissionnaire : Jérôme Barbelin. Deux nouveaux entrants : Régis Grosset et Baptiste Schreiner.

Du 22 au 26 avril : L'accueil de loisirs

Pendant les vacances de Printemps 2013, nous avons accueillis 17 enfants de 3 à 11 ans. L'équipe était composée de 2 animateurs titulaires du BAFA : Chloé et Michaël et d'une directrice titulaire du BAFD : Coralie.

Les activités étaient beaucoup en extérieur : bataille d'eau et promenade étaient de mise grâce au soleil. Un pique-nique a ponctué cette semaine de beau temps.



LES MANIFESTATIONS A VENIR

"ACCUEIL DE LOISIRS" pour les enfants scolarisés de 3 à 11 ans ouvrira ses portes du 8 juillet au 2 août dans la salle polyvalente Emile GALLÉ, les locaux du périscolaire et la cour de l'école maternelle.

Horaires :

Du LUNDI au VENDREDI de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec la possibilité d'une restauration sur place le midi et, pour tous, un goûter en après-midi.
Un accueil est possible de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00, tarifé à 1 € l'heure.

Equipe d'animation : Dirigée par Coralie et accompagnée de 4 à 5 animateurs titulaires ou stagiaires BAFA.

Le projet éducatif de l'Association :

- Amener l'enfant à découvrir des pratiques d'activités éducatives et ludiques (travaux manuels, observation de l'environnement, sport) variées en intérieur et extérieur des locaux.
- Respect des temps calmes, dont sieste pour les plus petits.
- Favoriser la tolérance, l'expression et la solidarité en équipes, la reconnaissance de la diversité et de la complémentarité.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit d'initiative et de valoriser son comportement participatif.

La tarification :

La carte 2013 d'adhérent FAMILLES RURALES est obligatoire. Les familles non adhérentes peuvent se la procurer sur place : 22 € la carte familiale.

- Contact de l'association : afratton@orange.fr ou sur le site (<http://www.atton.eu> - onglet Associations - Familles Rurales), tous les documents pour l'inscription seront en ligne.

18ème BROCANTE-VIDE GRENIERS DE LA FETE PATRONALE A ATTON : le dimanche 25 août

Familles Rurales et ses bénévoles répondront présents dès les premières lueurs du jour.

SUR PLACE :

- Dès 8h00 : vente de viennoiseries et boissons chaudes pour le petit-déjeuner (stand buvette-restauration de l'AFR devant l'Eglise)
- Dès 12h00 : restauration chaude avec frites – barbecue et buvette en plein air ou sous chapiteau
- Animation permanente et tombola sur le stand AFR

TARIFS D'IMPLANTATION (*) DES STANDS DE LA BROCANTE RUE DES DAMES

(*) Aucune personne non agréée par l'Association FAMILLES RURALES d'ATTON ne pourra prétendre s'installer au titre de participant au déballage BROCANTE-VIDE GRENIERS sur le territoire d'ATTON ce jour du 25 août 2013.

- 10 € les 5 mètres pour les extérieurs et 5 € pour les résidents Attonais.

MISE EN PLACE DES STANDS à partir de 6h00

FIN DE LA MISE EN PLACE (**) à 8h00

(**) Tout stand réservé qui ne serait pas occupé par son locataire à 8h pourra être attribué à un autre locataire s'acquittant du droit de place.

A partir de 8h00, la Rue des Dames sera absolument piétonne, interdite à tous véhicules !!!

FIN DE LA BROCANTE à 18h30

Pour tout renseignement complémentaire et demande d'inscription :

- M. Jean-Christophe LANNO - 1 rue des Dames - 54700 ATTON - Tél : 06 85 49 68 38

- Contact de l'association : afratton@orange.fr ou sur le site (<http://www.atton.eu> – onglet Associations – Familles Rurales).

"ACCUEIL DE LOISIRS" sera prévu en octobre.

	Régime général QF* < 800		Régime général QF* < 800		Autres régimes	
	CAF PS = 0,49 €/h ATL = 3,80 €/j		CAF PS = 0,49 €/h Soit 3,93 €/j ou 2,94 € pour 6 heures		Voir avec son organisme d'allocation	
	Journée	Semaine à 5 jours	Journée	Semaine à 5 jours	Journée	Semaine à 5 jours
Avec repas 8 heures	8,67 €	43,35 €	12,47 €	62,35 €	16,40 €	82 €
Sans repas 6 heures	5,66 €	28,30 €	9,46 €	47,30 €	12,40 €	62 €

* QF : Quotient Familial attribué par la CAF

Comité des Fêtes

Thé dansant du dimanche 24 février

Présidé par le dynamique Thierry Rouyer le comité des fêtes organise quatre manifestations annuelles dont la première est le thé dansant de février. Comme les précédentes, cette cinquième édition du Thé dansant avec l'incontournable orchestre « Fusion Orchestra » a été une réussite à la grande satisfaction du président Thierry Rouyer. Une animation dynamique, une ambiance agréable et les adeptes de Terpsycho amateurs ou confirmés se sont régalés au son des tangos, valse, charleston, paso doble et diverses danses en occupant la piste du début à la fin.



Prochaines manifestations

Les membres cogitent énergiquement pour peaufiner les préparations.

- Cette année, la Fête de l'été se déroulera le samedi 22 juin dans la cour de l'école, toujours sur le principe du repas tiré du sac, boisson offerte par le comité des fêtes (bières et boissons pour enfants). Des barbecues seront à disposition
- Soirée loto le samedi 21 septembre.
- Fête de la Saint-Nicolas le dimanche 1er décembre ; le spectacle est déjà retenu, « Les Clés mystérieuses », un mélange d'histoire racontée et de tours de magie avec participation des enfants.

La Vie Communale

Des arrêts de bus aux normes

Deux arrêts bus ont été inaugurés, mercredi 8 mars, par Gérard LIGER, les représentants de la Com'com de Pont-à-Mousson et de la société Clear Channel qui a effectué les travaux. Les deux arrêts se situent des deux côtés de la rue de Nomeny au niveau des rues de Morville et de Scarpone avec un abri bus du côté pair de la rue de Nomeny. La Com'com qui a la compétence transports, a réalisé neuf quais sur son territoire, les deux d'ATTON représentant un investissement de 55 000 € avec l'abri bus.

Avec un quai surélevé de 20 cm. pour permettre aux personnes en fauteuil ou à mobilité réduite de monter facilement dans le bus et une bande podo-tactile pour les malvoyants, ces nouveaux arrêts bus sont conformes à la loi du 11 février 2005.



Carnaval de l'école maternelle

En ce 19 mars dernier jour de l'hiver, il a plu toute la matinée, empêchant le défilé carnavalesque. Parents et enfants se sont retrouvés dans la grande salle de l'école. Pendant que les petits jouaient, les parents photographiaient et tous partagèrent un excellent goûter.



Cérémonies du souvenir

C'est sous la pluie et une mer de parapluies que s'est déroulée mardi 19 mars, la première commémoration officielle de la fin de la guerre d'Algérie à laquelle participaient Noël GUERARD, Henry LEMOINE, Michel GRENOUILLET, une importante délégation de la FNACA de Pont-à-Mousson, huit musiciens de la fanfare de Nomeny, des anciens combattants et une foule nombreuse. Après le dépôt de gerbe et le discours du maire, Gérard LIGER, les hymnes national et européen retentirent et les participants se retrouvèrent à la salle Emile-Gallé autour d'un vin d'honneur.

En raison de l'indisponibilité des édiles, le 8 mai n'a pas été célébré cette année.



Récital « Double Jeu »

Cette année dans le cadre de Pratiq'AM se produisait un duo remarquable, Frank Nathan au violon et Thierry Accard à l'accordéon. Interprétant avec virtuosité des œuvres baroques, romantiques et contemporaines, les deux musiciens furent, chaudement applaudis et eurent droit à deux rappels.



Le retour des brouants

A la suite de Jean-Christophe LANNO, Patricia GROSSEGEORGE perpétue la tradition des crécelles. Depuis le jeudi 28 mars au soir un groupe de onze enfants parcourent trois fois par jour les rues du village en faisant tourner énergiquement leurs crécelles pour annoncer l'angélus à la place des cloches défilantes.

Parcours du cœur

Après une année de pause, les « Parcours du Cœur » mussipontains se décentralisaient pour la cinquième fois à ATTON. Avant le départ, dans la cour de l'école, les marcheurs eurent droit à une démonstration de gestes qui peuvent sauver des vies par l'équipe de la Croix-Rouge.

Une quarantaine de volontaires avaient le choix entre deux parcours, un de 8 km en forêt de Facq ou un de 10 km en passant par la butte de Mousson. A l'arrivée environ après deux heures sous la froidure et le vent, tous les participants partagèrent le verre de l'amitié et reçurent un certificat de participation.



Les roses de l'espoir

Depuis trois ans l'organisation de l'opération « Une rose un espoir » pour le secteur de la butte de Mousson est confiée à un jeune couple d'Attonais, Clément et Armelle.

Partis de Mousson, les dix-huit équipages de motos ont parcouru les dix-huit localités du Valmont et de la Seille entre 9 h et 18 h. Arrivée à ATTON à 9 h 30, la horde a été accueillie par Jean-Christophe LANNO, président de Familles Rurales, devant la mairie où les motards venaient se réapprovisionner en roses, qu'ils proposaient pour un don minimum de deux euro. L'ensemble des dons collectés est destiné à la ligue contre le cancer.

Un nid à cigognes

Une plate-forme pour cigognes a été demandée par de nombreux habitants, acceptée par le conseil municipal le 14 février 2012, elle a été réalisée près du terrain de football, le 15 avril 2013 avec le partenariat de la société TSM d'ATTON. Les échassiers n'ont pas tardé à en prendre possession car dès lundi matin deux cigognes étaient perchées dessus. Est-il encore temps pour qu'elles fassent leur nid, ou est-ce pour l'an prochain, là est la question ! En tout cas elles sont bien placées pour assister aux matchs de foot.



Don du sang

Encore une bonne participation pour les donateurs de sang. Les habitués savent que c'est au début de l'année que s'installe le bus de transfusion près de la mairie. Cette année nous avons accueilli 33 personnes (32 ont pu donner leur sang) dont 2 nouveaux. Les habitants étaient plus nombreux l'année dernière, 38 personnes avaient donné leur sang.

Les dates à venir pour donner votre sang sont les :

- Le Jeudi 02 Janvier 2014 à 16h00
- Le Vendredi 25 Juillet 2014 à 16h00

Le bureau

Président Jean-Louis Geoffroy,
Vice-Président Ghislain Ansement,
Trésorière Nathalie Goeffroy,
Trésorière adjointe Danièle Ansement,
Secrétaire Priscilla Geoffroy,
Secrétaire adjointe Delphine Chery ;

Les équipes

• Equipe A :

Après une saison exceptionnelle était déjà assurée de monter en première division dès la 20e journée. Au bout des 22 journées, elle termine première du groupe A de deuxième division avec 58 pts et 9 pts d'avance sur le second JC Toul, avec seu-



lement un nul et deux matches perdus uniquement à l'extérieur, 68 buts marqués contre 12 encaissés. Tous ces chiffres sont les meilleurs des trois groupes de seconde division. Résultats obtenus grâce à une très bonne ambiance et le renforcement de six nouvelles recrues sur l'année. En coupe de district, l'équipe A a été éliminée en 1/4 de finale aux tirs au but par Dombasle qui se retrouve en finale.

Fabrice Stauch est remercié pour son dévouement, d'avoir démarré le championnat avec l'équipe A et de l'avoir terminé. Pour renforcer ses effectifs, le club continue à recruter des joueurs pour les équipes A et B.

• Equipe B :

Belle performance cette saison malgré une entame difficile puis elle s'est étoffée, il reste un match en retard à jouer le 9 juin,



avec la possibilité de terminer troisième du groupe C de quatrième division et la forte possibilité de monter en troisième division pour jouer l'après-midi.

Le président félicite tous les joueurs des deux équipes et les entraîneurs Johnny Claudin et Ghislain Ansement.

• Equipe de vétérans :

Fusionnée, avec Pam St Martin l'équipe Pam ST Martin Atton termine deuxième du groupe vétérans matin sur dix. L'équipe est reconduite pour la saison 2013-2014.

• Equipes de jeunes :

Très belle saison des Débutants et des U10-U11 bien encadrés par Morgan Prillieux, Samir Touunjichte, Sébastien Bindel et Dominique Pereira. Les équipes sont reconduites pour la prochaine saison et le club veut créer une équipe d'U13 et recrute pour les trois équipes, s'adresser au président ou à Morgan Prillieux.

Les débutants ont eu l'honneur de fouler la pelouse du stade Marcel-Picot accompagnés par Samir. Ils ont gagné cinq matches sur six joués contre des équipes supérieures. J-L Geoffroy remercie les parents accompagnateurs pour leur implication et espère que ça va continuer.

Le samedi 8 juin, les jeunes joueurs et parents ont eu droit à une petite fête.

• Arbitre :

Les deux arbitres sont François Blaise et Olivier Chery, le club espère qu'ils reconduisent une saison supplémentaire et recherche des arbitres, contacter J-L Geoffroy au 03 83 82 14 10.

> Manifestation écoulées

Loto : La soirée loto du samedi 26 janvier a fait le plein de la salle Emile-Gallé et le gros lot a été remporté par une Mussipontaine.

Karoké : La soirée karaoké du samedi 27 avril a prouvé que les footballeurs étaient aussi d'excellents chanteurs.



> Manifestations futures

Dimanche 16 juin : Challenge du souvenir.

Vendredi 21 juin : Assemblée générale ; Toute personne intéressée à entrer au sein du club sera la bienvenue.

Dimanche 30 juin : Concours de pétanque en doublettes.

Dimanche 14 juillet : A midi, méchoui d'agneau et de porc.

Dimanche courant juillet : Concours de pétanque.

Vendredi 23 août : Soirée loto.

Du samedi 24 au lundi 26 août : Fête Patronal et concours de quilles.

Mardi 31 décembre : Réveillon de la St Sylvestre.



Projet de plan de gestion de la butte de Mousson

La butte de Mousson et ses coteaux ont été repérés dans la charte paysagère comme site exceptionnel à fortes qualités paysagères.

Lors d'une récente réunion en Mairie d'Atton, M. Dailly, directeur de l'Adeval (Agence de développement du Val de Lorraine), a présenté aux maires de Mousson, Pont-à-Mousson, Lesménils et Atton ou leur représentant, l'avancement du plan de gestion des espaces naturels et agricoles de la butte de Mousson. Il a pour objectif la valorisation des paysages sur le plan environnemental et touristique.

Les différents espaces clés seraient reliés entre eux par un sentier écologique et pédagogique (écoparcours) reliant les sentiers existants ou à créer sur chaque commune. Il aura pour but de sensibiliser la population aux enjeux écologiques, patrimoniaux et paysagers des espaces afin de promouvoir leur préservation.

Un diagnostic de la butte de Mousson a été fait sur 5 mois en 2012 concernant les espèces faunistiques (11 espèces classés sur tout le site), les espèces floristiques ainsi que l'occupation des sols. Pour Atton, le diagnostic est plutôt satisfaisant en terme de répartition des zones boisées, de cultures, vergers et aquatiques. On note la présence du rouge-queue à front blanc, espèce classée.

Chaque commune doit se forger ses objectifs opérationnels et les mettre en œuvre collectivement afin d'appuyer d'éventuelles demandes de soutien auprès de partenaires publics et privés. Patricia Grosgeorge est responsable pour la commune d'Atton du suivi de ce projet très important pour l'environnement.

Suite au diagnostic de 2012, plusieurs réunions ont eu lieu avec M. Dailly. Le secteur prioritaire de notre commune se situe au lieu dit « La Comtesse » (zone entourée en violet sur l'image). On constate le développement d'un espace forestier - qui gagne du terrain sur les secteurs de pâture et de vergers -, le vieillissement sensible des secteurs de vergers le composant et l'extension de l'habitat qui tend à se rapprocher le long de la voie d'accès au réservoir.

Heureusement le maintien de l'activité agricole a permis de préserver le dernier passage ouvert entre la vallée de la Moselle, les strates forestières et agricoles du sommet de la butte.

Quatre objectifs opérationnels sont identifiés sur ce secteur:

- contrecarrer la descente de la forêt par l'acquisition de parcelles en friche conduisant à créer un couloir forestier menaçant la trame de vergers.
- encourager le maintien des vergers morts qui représentent des opportunités pour le développement de la faune.
- faciliter le renouvellement des secteurs de vergers par un programme de replantation sur les parcelles pâturées en concertation avec les propriétaires.
- permettre une circulation piétonne vers les espaces arborés pour encourager et faciliter le développement d'un mode de gestion compatible avec le maintien des secteurs de vergers.

Le jeudi 11 avril, la commune a invité les principaux propriétaires concernés pour leur présenter les différentes possibilités d'intervention. Les propriétaires présents s'étant montrés très intéressés par ce projet, les modalités seront approfondies lors d'une prochaine réunion.



Valorisation du patrimoine de guerre rive droite de la Moselle

Dans la perspective des célébrations du centenaire de la guerre 1914-1918, l'ADEVAL a édifié un projet sur la valorisation touristique du patrimoine de guerre, à cheval sur la Moselle. Le projet rive droite concerne les communes d'Atton, Morville-sur-Seille et Mousson et fait pendant à la rive gauche avec le site du Pétant et les forêts du Bois-le Prêtre et de Puvenelle.

Un sentier de la mémoire de guerre reliera les trois villages afin de présenter leur reconstruction et de relier à terme les sites de Sainte-Genève (bataille du Grand-Couronné) et du Xon, en particulier les communes de Lesménils, Bouxières-sous-Froidmont et Vittonville.

Ce projet suivi par Pierre Morin, devrait s'inscrire dans la même démarche financière que celui du plan de gestion de la butte de Mousson

Dernièrement, M DAILLY directeur de l'ADEVAL a présenté le projet en Mairie d'Atton à Gérard LIGER, Maire d'Atton, Jean-Pierre MAURER, Maire de Mousson, Noël GUERARD, Maire de Lesménils et Michel GATTAUX Maire de sainte-Genève, Guy VUEBAT, Maire de Morville-sur-Seille étant excusé.

Pierre MORIN, pour notre commune, est responsable du suivi de ce projet.

- Dans une première phase :
- Mousson dans un Kiosque touristique sera présenté une muséographie sur l'histoire du village liée aux deux conflits et les phases de démolition-reconstruction :

- Morville, dans une ancienne classe décole des années 1920 reconstituée un document sera projeté sur les combats, l'après-guerre et la reconstruction.
- Atton, dans une salle aménagée de la Mairie, sera projeté les combats, l'après-guerre et la reconstruction du village. Le conseil municipal d'Atton a inscrit dans ses investissements 2013, l'aménagement de cette salle avec entrée directe sur le côté de la Mairie.
- Dans une seconde phase :
- Sainte-Genève une salle d'interprétation de la bataille dite «du Grand Couronné»
- Lesménils, un espace d'exposition présentera la vie d'un village frontière, la bataille du Xon et la phase de reconstruction dans les années 1920.

Des demandes de prises en charge seront formulées pour la réalisation de films, les équipements techniques et le réaménagement des salles, l'immobilier restant à la charge des communes.

Les maires des cinq communes sont parties prenantes pour réaliser ce projet et se reverront en juin où l'ADEVAL présentera un document détaillé.

CCAS

Les colis de Pâques

Le colis de Pâques s'est 58 personnes qui l'ont reçu cette année, ils sont toujours appréciés de nos aînés de soixante-dix ans et plus sachant que tous les produits qu'ils contiennent sont Lorrains.

L'association du CCAS s'occupe aussi du plan canicule, de la banque alimentaire, des brioches de l'amitié, du repas dansant des anciens ainsi que des personnes pouvant rencontrer des difficultés dans la vie de tous les jours.

N'hésitez pas à vous présenter en mairie si vous avez besoin des services du CCAS.

R.A.M.

Les animations du RAM

A ATTON elles ont lieu deux fois par mois, sauf pendant les vacances scolaires, les vendredis de 9 h à 11 h. Elles rassemblent assistantes maternelles et enfants qui découvrent des jeux et participent à des activités différentes à chaque séance et qui développent l'imagination, l'éveil, l'autonomie, la motricité...

Les dernières animations avaient pour sujet :

- **Le carnaval** : le vendredi 15 février une vingtaine de nounous et une trentaine d'enfants fêtaient le carnaval. Les déguisements étaient nombreux car petits et grands avaient rivalisé pour avoir le plus original. Entre les chants et les danses, les bambins participaient à divers jeux.



- **Les petites plantations** : le vendredi 15 février, sept nounous et douze enfants ont participé à l'animation. En ce mois de mars le thème est la bienvenue au printemps avec les petites plantations du RAM. Audrey, l'animatrice a guidé les enfants à semer des graines de persil dans des petits pots que les jardiniers en herbe arroseront et regarderont pousser au fil des jours.



- **Les animaux de la ferme** : vendredi 12 avril, guidés par les nounous les bambins devaient colorer des vaches et des cochons en papier sans se tromper de couleur, les cochons en rose, comme il se doit et les vaches avec des taches noires.



- **Vive la patouille** : si en temps normal la salle Emile-Gallé est une fourmilière, lors des réunions du RAM, vendredi 10 mai, seule une assistante maternelle est venue avec ses deux enfants, le pont consécutif aux deux jours fériés successifs du 8 mai et du jeudi de l'Ascension n'a pas facilité les choses. Un mal pour un bien, les deux bambins présents bien guidés par l'animatrice avaient toute la place pour patauger dans le bac de semoule dont la fluidité permettait de transvaser sans se mouiller, l'activité du jour étant de manipuler les ustensiles divers pour transvaser des fluides.

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune d'ATTON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L 2212.2, L 2122.34, L 2215.1 et L 2512.13,

VU le Code de la santé publique, et plus particulièrement les articles R 1336.6 à R 1336.10,
CONSIDERANT les nuisances sonores pouvant porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

ARTICLE 1 :

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

ARTICLE 2 :

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article :

- fête de la musique
- feux de la St Jean
- fête du 14 juillet
- fête du 31 décembre.

ARTICLE 3 :

Les occupants des locaux d'habitation, de leurs dépendances, ainsi que des véhicules doivent prendre toutes précautions de jour comme de nuit pour que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits émanant de ces lieux privés, notamment d'appareils et dispositifs de diffusion sonore.

ARTICLE 4 :

Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30,
- les samedis de 10h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Ils sont donc interdits en dehors de ces horaires.

ARTICLE 5 :

Animaux domestiques : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité et la santé des voisins, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière

répétée et intempestive.

ARTICLE 6 :

L'utilisation d'engins motorisés tels que mini-moto et quads entraîne bien évidemment des nuisances sonores et surtout danger pour les usagers de la route. Il est donc interdit d'utiliser les rues de la commune comme des pistes ou des circuits d'engins motorisés tels que mini-moto et quads.

ARTICLE 7 :

Tout arrêté municipal antérieur est abrogé.

ARTICLE 8 :

CONSTATATION ET REPRESSION DES INFRACTIONS

Sont habilitées à procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions du présent arrêté les personnes mentionnées à l'article

L48 du code de la santé publique et à l'article 2 du décret n° 95-409 du 18 avril 1995.

Les infractions sont sanctionnées :

- par des contraventions de 3e classe lorsqu'elles relèvent des dispositions des articles R 48-1 à R 48-5 du Code de la Santé Publique, R 239 du Code de la Route et R 623-2 du Code Pénal,
- par des contraventions de 1ère classe lorsqu'elles relèvent de l'article R 610-5° du Code Pénal

ARTICLE 9 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à : M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Dieulouard et tout agent assermenté pour l'exécution du présent arrêté.

Le droit au calme chez soi est un droit fondamental et il est important que chacun fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.



RESPECTEZ LE DOMAINE PUBLIC

Les Poubelles doivent être rentrées dans les maisons.
Ce n'est pas la peine d'essayer d'embellir le village, si certains habitants contreviennent aux règles de salubrité.
Les pouvoirs de Police du Maire peuvent être utilisés.



MISSION LOCALE

Les emplois d'avenir

Le dispositif des emplois d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi non qualifiés ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois.

Les jeunes en emploi d'avenir pourront acquérir une première expérience professionnelle et des compétences pour évoluer vers un autre emploi dans le cas où ce premier poste ne peut être pérennisé par l'employeur. Ce dispositif s'inscrit donc dans une logique de parcours.

Le public éligible

Le public concerné sont les jeunes âgés de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés) qui sont sans emploi.

Ce sont en particulier les jeunes peu ou pas qualifiés, soit :

- Les jeunes sortis sans diplôme de leur formation initiale
- Les jeunes peu qualifiés (c'est-à-dire titulaires uniquement d'un CAP ou BEP) et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois
- Dans les zones prioritaires (les zones urbaines sensibles, les zones de revitalisation rurale, et les territoires d'outre-mer), à titre exceptionnel, des jeunes peuvent être recrutés en emploi d'avenir jusqu'à un Bac+3 validé s'ils sont en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.

Les Emplois d'Avenir apportent une souplesse au service des jeunes les moins qualifiés et les plus en difficulté :

- Possibilité de signer un contrat de un an, renouvelable dans la limite de trois ans
- Possibilité sous certaines conditions de recruter à temps partiel (en fonction de la situation du jeune, et des circonstances locales).

Les Emplois d'Avenir permettent de construire un plan de formation souple et modulable : s'engager sur le principe de la formation avec possibilité de préciser l'ingénierie et le parcours de formation après la signature du contrat ;

Les Emplois d'Avenir s'accompagnent d'un accompagnement financier important sur 3 ans :

- prise en charge à hauteur de 75% du SMIC dans le secteur non marchand : associations et collectivités
- prise en charge à hauteur de 35% du SMIC dans le secteur marchand.

Les services de la Mission Locale

La Mission Locale du Val de Lorraine et de Laxou, ainsi que ses partenaires, s'engagent dans un vrai travail de "fabrication" des emplois d'avenir. Elle a déjà mise en place des accompagnements des jeunes et des employeurs.

En effet, après un premier contact avec l'employeur potentiel, le conseiller prend un rendez-vous pour faire le point sur son projet (type de poste, qualification, et première réflexion sur les types de certification possibles pour un jeune intégré en emploi d'avenir). A partir de ce premier contact, il élabore une fiche de poste.

Les jeunes sont ensuite adressés à l'employeur après une vérification de la conformité des projets des jeunes avec celui de l'employeur.

Lorsque le jeune est choisi par l'employeur, souvent avec le soutien de la Mission Locale, le conseiller prépare la signature du contrat avec l'employeur et le jeune, négocie la partie formation dans ses grandes lignes et définit les modalités de l'accompagnement du jeune dans son emploi. Les entretiens lors des premiers mois, voire du premier mois, sont déterminants pour la poursuite du parcours du jeune et pour son maintien dans l'emploi.

L'équipe de la Mission Locale s'est organisée pour informer et motiver les employeurs avec de nombreuses initiatives, en concertation avec Pôle Emploi, et les services de l'Etat.

Près de 30 emplois d'avenir ont été créés sur notre territoire, grâce à la grande mobilisation de la Mission Locale, qui continue par ailleurs de maintenir au même niveau toutes les autres missions.

MISSION LOCALE VAL de LORRAINE

Siège : Maison de la Formation
8 rue de la Poterne
BP 203
54701 PONT A MOUSSON
Tel : 03-83-81-47-32

Calme – Sérénité – Paysage – Proximité

"La Roseraie" à Attan



au pied de la colline de Mousson

En plein cœur de la Lorraine et à mi-chemin entre les agglomérations de Nancy et Metz, le lotissement de la Roseraie vous accueille dans un cadre attrayant et apaisant...





11 Terrains à bâtir de 449 à 579m² viabilisés, libres de constructeurs, dans un lotissement de charme situés à Atton. Village, proche des grands axes de communications, implanté à 30 kilomètres de Nancy et de Metz, aux portes de Pont-à-Mousson.

Bénéficiez des services d'un village dynamique intégré à la communauté de communes du pays de Pont-à-Mousson. Lotissement desservi en gaz de ville et relié au réseau d'assainissement collectif.

Lot	m ² Total	Montant
1	570	74 100 €
2	515	66 950 €
3	515	66 950 €
4	515	66 950 €
5	515	66 950 €
6	474	61 620 €
7	453	58 890 €
8	449	58370 €
9	579	75 270 €
10	462	60 060 €
11	496	64 480 €



Urbavenir
donnez des idées à vos projets

www.urbavenir.fr / contact@urbavenir.fr

URBAVENIR, 26 Chemin de Verzel, 54700 JEZAINVILLE

Mairie d'Atton

Adresse postale :

1 rue des Dames - 54700 ATTON - FRANCE

Numéro de téléphone :

03.83.82.11.72 + 33.383.821.172

Numéro de Fax :

03.83.82.11.14 + 33.383.811.114

Adresse Email : mairie.atton@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - de 14h00 à 19h00

mardi - de 8h00 à 12h00

mercredi - de 9h00 à 12h00

jeudi au vendredi - de 8h00 à 12h00

samedi - de 9h00 à 12h00



Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication : Gérard LIGER

Pilotage de la publication : Patrick MAHAUT

Rédaction, photos, relecture :

D. JACQUEMIN, P. GROSGEORGE, J.C. LANNO, E. MARCHAL,

P. MORIN, T. ROUYER, N. MOTTON

Secrétariat : S. BOUCTOT

Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON.

Webmaster du site d'Atton : F. IUNG, J. PETTA